



## UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la grange batelière 75009 Paris

Tél. : 01 43 54 21 26

Fax : 01 43 29 96 20

E-mail : [contact@union-syndicale-magistrats.org](mailto:contact@union-syndicale-magistrats.org)

Site: [www.union-syndicale-magistrats.org](http://www.union-syndicale-magistrats.org)

Paris, le 21 avril 2015

### COMMUNIQUE

L'USM lutte depuis plusieurs années contre la souffrance au travail qui affecte de plus en plus de magistrats.

Elle a publié, en février dernier, un livre blanc « Souffrance au travail des magistrats. Etat des lieux, état d'alerte » dans lequel elle s'efforce d'identifier les causes de la souffrance exprimée par les magistrats qui ont accepté de briser la loi du silence et de proposer des solutions pour prévenir et faire cesser de telles situations.

Le mal-être de nos collègues est parfois d'une intensité telle qu'il les conduit à mettre fin à leur jour.

À chacun de ces événements dramatiques, l'USM a demandé avec force qu'une enquête soit conduite. Les conditions de travail particulièrement dégradées et l'influence de la vie professionnelle dans une décision aussi irrémédiable sont trop souvent écartées, sans véritables analyse et enquête, par le Ministère de la Justice.

Tel a été le cas après le suicide de Lionel Beauvais, substitut à Nanterre, le 7 mars 2012.

Malgré les promesses de la Chancellerie, les demandes du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental, les multiples démarches de la compagne de Lionel Beauvais et les nombreux rappels de l'USM, seule une succincte « note relative aux circonstances du suicide de Lionel Beauvais, substitut » a été adressée à la Chancellerie à l'occasion d'une inspection par l'IGSJ en mai 2013.

L'USM déplore le refus de la Chancellerie de diligenter une réelle enquête administrative sur les conditions de travail de Lionel Beauvais au TGI de Nanterre et sur ce qui s'est passé les jours qui ont précédé son passage à l'acte.

L'USM a pris acte de l'ouverture d'une information par le Parquet de Versailles des chefs « d'homicide involontaire et harcèlement moral » en février 2015, suite à la plainte contre X de la compagne de Lionel Beauvais.

L'USM, dont l'essence même est la défense des magistrats, a pris la décision de se joindre à cette démarche, en se constituant partie civile. Elle espère ainsi qu'une enquête complète sera enfin menée et que des réponses seront apportées aux nombreuses questions encore en suspens après ce drame.

La parole des magistrats concernés par la souffrance au travail doit enfin être entendue et prise en compte.

Le bureau de l'USM